

**Groupe romand** ( cantons :Jura et Jura Bernois, Nord-Vaudois, Fribourg et Neuchâtel)

Procès-verbal de la séance du 17 février 2011 à Yverdon-les-Bains

Présents : Gilbert Bossy, Yverdon GB  
Claude-Alain Loup, Yverdon CAL  
Pascal Romerio, Yverdon PR  
Fabien Rossel, Payerne FR  
Thierry Wieland, Fribourg TW  
Bernard Wille, La Chaux-de-Fonds BW  
Luc Vincent, Neuchâtel LV  
Jean-Marie Boillat, Neuchâtel JMB

Excusé : Pascal Mazzarini, Delémont

Non excusés : Jenő-Laszlo Nemeth, Bevaix  
Thomas Keller, Villars-sur-Glâne  
Fabrice Aubry, Moutier

**Ordre du jour**

1. Comment choisir son apprenti.
2. Jardin suisse et les autres associations.
3. Plantes&Cité.
4. Sols amortissants pour les places de jeux.
5. Divers.

**1. Comment choisir son apprenti.**

Tour de table

GB, CAL, et PR pour Yverdon

Confrontés ces dernières années à 2 ruptures de contrat lors de la première année, et des échecs aux examens. Les années précédentes les apprentis floriculteurs formés à l'établissement étaient sortis 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> du Canton. Procédure : stage d'une semaine + 3 jours (avec tests AHSR), sélection des plus aptes pour une rencontre avec les RH et les parents.

Difficultés d'obtenir les notes de l'école de Marcelin, ce qui peut être pénalisant pour réagir rapidement.

Après 18 ans il est difficile légalement de faire pression par l'intermédiaire des parents.

Des évaluations sont aussi établies, par exemple pour le Repuis.

Pour la première fois, la formation d'horticulteur option paysagisme avec stages en entreprises est aussi offerte.

A ce jour seulement 5 candidats dont 1 motivé.

Le principal employeur de cette profession en péril (pour Marcelin le métier disparaît) reste la ville ou les villes.

BW pour la Chaux-de-Fonds

En règle générale 5-8 candidats en automne avec un stage. C'est le groupe production qui prend position sur le choix définitif et c'est principalement la motivation qui est le critère déterminant. Si des difficultés scolaires sont rencontrées, un appui particulier est mis en place.

LV, JMB pour Neuchâtel

Plusieurs apprentissages sont offerts : horticulteurs floriculteur et paysagiste, logisticien (magasinier), dessinateur paysagiste et plusieurs formations élémentaires (aide-jardinier). Sans les FE nous avons accueilli en 2010 plus de 35 stagiaires toutes options confondues. Les échecs et ruptures de contrat sont aussi « monnaie courante » et en dent de scie. Pour l'établissement, depuis une quinzaine d'année 1 échec et 2 contrats dénoncés. Le stagiaire passe obligatoirement une journée avec les 4 floriculteurs de l'établissement. Le choix se fait par l'équipe et porte plus sur la motivation que sur les résultats scolaires. Le candidat est averti de « l'avenir » après l'apprentissage et selon ses aspirations, il est aiguillé sur la formation à Lullier. De plus en plus, les candidats ont des réponses formatées, tout est magnifique. Le site internet où les places d'apprentissages sont annoncées est souvent contreproductif, profession « voie de garage » ? !

TW, pour Fribourg

Dans le canton, les entreprises formatrices sont principalement les administrations. L'image du métier n'est pas attrayante avec des salaires à la traîne ! Que fait-on après l'apprentissage, l'avenir dans le privé : soit chef de culture ou manoeuvre. Ce sont 16 à 17 stages par année qui débouchent sur 5 postulations finales. Le rôle de l'école est plus important que l'on veut bien le croire, 1<sup>ère</sup> année on dort, 2<sup>ème</sup> on somnole, 3<sup>ème</sup> on court. La relation de l'employeur avec l'école pour qui une note de 3,8 est encore considérée comme bonne pose problème. Agir rapidement, demander les épreuves, critique du carnet scolaire obligatoire sont des actions qui portent leurs fruits. Ceci pour autant que les infos soient fournies par l'école, ce qui semble plus compliqué avec Marcelin qu'avec Grange-neuve ou Cernier. Le temps d'essai est aussi une phase importante. C'est l'employeur qui décide si l'apprenti passe l'année. En réponse à GB, si le fait d'être dans un canton rural facilitait le recrutement de personnes plus sensibles au métier de la terre, la réponse du chef de culture de Fribourg est non.

FR, pour Payerne

Pas encore confronté à l'échec depuis qu'il est en fonction (2008), l'apprenti actuel était déjà là et cela se déroule très bien. La recherche se fait par une annonce et le choix selon le bulletin et le stage (dans une autre entreprise). Les collègues conseillent d'obligatoirement faire un stage dans la future équipe, alchimie entre les futurs collaborateurs et comportement sont ainsi évalués.

Conclusion

Il n'y pas de méthodes infaillibles, souvent la loi des séries nous rend attentifs à la difficulté de gérer le comportement d'un jeune sur 3 années, 3 années qui sont aussi un apprentissage de la vie.

TW pronostique qu'il est fort probable que la profession de floriculteur soit remplacée par un seul pool de production qui regrouperait : les pépiniéristes, les plantes vivaces, la floriculture.

## **2. Jardin suisse et les autres associations.**

JMB,BW,

L'AHN (association des horticulteurs neuchâtelois) a été dissoute pour former la section BEJUNE (Berne, Jura, Neuchâtel) de Jardin Suisse. Les 2 villes (CDF et NE) sont membres de cette nouvelle association et peuvent avec leur statut de membre extraordinaire participer à certaines décisions et même faire partie du comité. Ce bouleversement pour les privés permet d'avoir enfin une convention collective et des salaires revus à la hausse pour les professions de l'horticulture. La cotisation est restée identique.

TW,

Est membre de Jardin Suisse à titre individuel et a participé à l'élaboration de la nouvelle ordonnance.

La ville paye à la section Fribourg de Jardin Suisse une somme en relation avec le nombre de personnes employées à la production florale uniquement et non pour tous les postes du service.

GB

La ville d'Yverdon se renseignera auprès de la section vaudoise de Jardin Suisse, pour obtenir les conditions d'affiliation.

Conclusion.

Il est important que les villes soient aussi présentes dans les sections cantonales de Jardin Suisse et ceci principalement pour être acteur dans les choix quant à la formation. Il est aussi possible de bénéficier ainsi de tarifs préférentiels pour la formation continue. Les collectivités restent en relation avec le secteur privé de la profession.

Que dit l'USSP (directives) pour les adhésions des villes aux sections de Jardin Suisse ? JMB se renseigne.

Pour le fonds de formation, à FR c'est réglé, pour VD est-ce l'office du personnel qui a reçu l'éventuelle facture ? Pour NE, rien reçu à ce jour de différents que les années précédentes.

## **3. Plante & Cité suisse.**

Pour infos voir le site <http://www.plante-et-cite.fr/>

L'hepia est déjà en relation et travaille sur certains projets (plantation des arbres, etc.) en France.

La demande a été faite à l'USSP d'intégrer comme membre fondateur la section suisse de Plante & Cité.

L'USSP en débattrà à l'assemblée générale.

BW, JMB relèvent le dynamisme et l'avance dans certains domaines de nos voisins Français, vision quelque peu tempérée par TW.

Risque que les villes quittent l'USSP pour Plante & Cité dans le cas où l'offre des prestations est plus alléchante et que les cotisations deviennent un problème.

L'idéal, l'USSP devient membre avec une cotisation à définir. Tous les membres de l'USSP ont un accès à la plateforme Plante&Cité ceci sans payer de cotisation supplémentaire. Cet accès se ferait par l'intermédiaire du site internet de l'USSP au moyen d'un lien. Il est clair que cet avantage profiterait tout d'abord aux romands.

#### **4. Sols amortissants.**

BW, présente différents produits amortissants de la maison Lactell. Avec des revêtements de surfaces différents (moquettes, gazon synthétique), ce produit est posé sur un lit de béton par plaques de 90x200cm Ces plaques sont ensuite recouvertes d'un tapis en rouleau de 4 m de largeur. Meilleur marché que les dalles et sans les problèmes de gondolement des anciennes plaques, ce produit est aussi durable.

GB, c'est la voirie qui s'occupe des places de jeux, il émet quelques réserves quant à la glace.

JMB, on conserve le plus possible les écorces comme surface amortissante, car nous avons des équipes de jeunes en difficulté à occuper.

TW, la tendance est au gravillon rond lavé (4 à 8 mm) hauteur environ 40 cm. Les résultats sont concluants.

BW, il faudrait pouvoir exiger une reprise et un recyclage adéquat des anciennes plaques par le fournisseur.

#### **5. Fourniture de jeunes plantes**

LV, Il devient de plus en plus fastidieux et cher de se fournir en jeunes plantes voir en graines. Un seul fournisseur en CH, Wyss. La proportion des frais de ports devient pénalisante.

Le problème est sensiblement le même pour les autres collègues.

Est-ce qu'un réseau ville avec production de certaines plantes particulières serait la solution ? Pas forcément, car le transport devient rapidement le facteur « limitant » et l'aspect formation (diversité) serait péjoré !

La piste régionale, ville proches et producteurs privés est à développer.

USSP, comment limiter les frais de transport pour des choix importants de variétés et en petites quantités.

#### **6. Divers.**

GB, se demande s'il est possible d'envoyer un apprenti habitant le canton de NE à Cernier au lieu de Marcelin.

BW, prépare la journée romande qui se déroulerait en 2 parties à l'automne. Le matin, partie technique où le thème, bilan carbone pour un parc et ou un terrain de sport serait exercé. L'après-midi, une conférence avec un architecte de renom, un prix (Fondation en faveur des étudiants d'hepia ) serait décerné à un étudiant d'hepia pour un projet. Présentation dudit projet. Le lieu pour la journée romande sera vraisemblablement à hepia Genève.

JMB dates et cours USSP

13 et 14 avril, spécialiste sécurité pour les aires de jeux, Vevey

11 et 12 mai, cours de faux à Neuchâtel à confirmer selon le nombre de préinscrits

29 et 30 juin, cours de Faux à Orbe, voir avec Jean-François Fave pour Fribourg et Payerne

6 septembre, création florales avec plantes annuelles, à Bâle, traduction simultanée date et lieu seront confirmés.

Novembre, cours soin aux arbres majeurs.

29 novembre, journée suisse de soins aux arbres, Lausanne

JMB annonce qu'il cherche une personne pour le remplacer au sein du comité de l'USSP et ce depuis 2012. Manuel Trueb devra lui aussi être remplacé.

JMB, Grangeneuve met en place la formation d'arboriste grimpeur (brevet calqué sur le BSB). Les nouvelles directives pour le calcul des dégâts sur les arbres seront présentées, obligatoirement elle doivent être approuvées juridiquement et par les assurances.

**Un grand merci à Gilbert, Claude-Alain et Pascal pour l'accueil chaleureux à Yverdon-les-Bains.**

Pas de prochaine séance de fixée, sera dépendant des thèmes et urgences.

Le 18.02.11 jmb